



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

DÉCEMBRE

LE 05 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 05 décembre 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-12-166

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

**SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Travaux salle municipale
2. Magnor visite d'évaluation des équipements - Usine d'eau potable
3. Mise à niveau usine d'eau potable - Avenant au contrat de service avec EXP
4. Borne sèche 6^e Rang - Facture de l'Arsenal

ADOPTÉE

2016-12-167

MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 07 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 07 novembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la résolution #2016-11-156 du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 07 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

1. Que la résolution #2016-11-156 soit libellée comme suit :

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 46 619,61 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer de ladite liste la facture de J.U. Houle Distribution numéro FC 00130549 au montant de 725,44 \$ pour l'achat d'un compteur d'eau;

CONSIDÉRANT que la nouvelle liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalise 45 894,17 \$;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'octobre 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 07 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-12-167 remplace la résolution #2016-11-156;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Claude Beaudoin, président du Club de Croquet de St-Sylvère dépose une demande de partage du coût du service de déneigement du stationnement étant donné que celui-ci n'est pas utilisé exclusivement par les membres du Club de Croquet.

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller au siège #6 se retire de la décision.

CLUB DE CROQUET - AIDE FINANCIÈRE (175 \$)

CONSIDÉRAN que le Club de Croquet de St-Sylvère demande de partager les frais de déneigement du stationnement;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 175 \$ pour contribuer en partie au coût du service de déneigement du stationnement du Club de Croquet de St-Sylvère.

ADOPTÉE

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne qu'elle a eu une discussion avec madame Lucie Prince suite à la réception de sa lettre de démission comme responsable de la bibliothèque, celle-ci a le cœur gros et souhaite avoir une remplaçante.

COMITÉ OMH

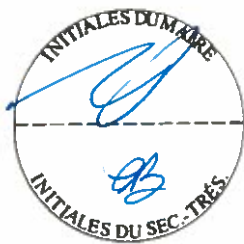
La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- Madame Nicole Jobin a participé au WEB binaire concernant la fusion des OMH
- Prochaine rencontre le 16 janvier 2017

QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)

La conseillère, madame Caroline Breault effectue le suivi de la rencontre :

- Un concours est lancé pour illustrer le document de la Politique Familiale Municipale (PFM)
- Les gagnants seront dévoilés lors de la journée familiale du Carnaval des Glaces le 22 janvier 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

- Les loisirs sont intéressé à s'impliquer et à collaborer dans la démarche de l'élaboration de la PFM
- La FADOQ a également été approché
- Prochaine rencontre le 11 janvier 2017

MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 07 décembre 2016.

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette effectue le suivi de la rencontre :

- Pour la période des fêtes le calendrier de la collecte des vidanges ne change pas de date
- Subvention de collecte des feuilles mortes 134,50 \$
- Étude du dossier pour la réparation des bacs
- Prochaine rencontre en février 2017

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Adoption du budget 2017
- Adoption du calendrier des séances pour 2017

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du Conseil municipal mesdames Johanne Morissette et Caroline Breault déposent à la table du conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 et suivant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-22).

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - NOVEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en novembre 2016.

CORRESPONDANCE - NOVEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de novembre 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

FACTURE DE J.U. HOULE DISTRIBUTION NUMÉRO FC 00130549 AU MONTANT DE 725,44 \$ - COMPTEUR D'EAU

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin propose de retirer de la liste des comptes à payer la facture de J.U. Houle Distribution numéro FC 00130549 au montant de 725,44 \$.

2016-12-170



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

La conseillère, madame Chantale Beaudoin fait une contre-proposition à l'effet que ladite facture soit payé et que la dépense soit comptabilisée dans le poste budgétaire E/R Jeux d'eau (02 70150 522).

Le vote est pris :

Ceux qui votent POUR : Madame Chantale Beaudoin, madame Johanne Morissette, madame Caroline Breault, monsieur Adrien Pellerin.

Ceux qui votent CONTRE : Madame Johanne Bergeron, madame Lise Ouellette, monsieur Claude Beaudoin.

La conseillère, madame Johanne Morissette mentionne qu'une demande d'autorisation de dépenses soit accordée avant d'être approuvée.

ADOPTÉE

2016-12-171

COMPTES DE NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de novembre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 74 149,62 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST TRÉSOLU À QUATRE CONTRE TROIS DES ÉLUS PRÉSENTS CE QUI SUIIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de novembre 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

À 21 h 33 la conseillère, madame Caroline Breault se retire et à 21 h 35 il regagne son siège.

2016-12-172

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT :

1. Que les séances ordinaires du conseil auront lieu au 837, 8^e Rang.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2. Que les séances ordinaires du conseil débutent à 20 h.
3. Que les dates des séances pour l'année 2017 seront les suivantes:

Lundi 09 janvier 2017	Lundi 10 juillet 2017
Lundi 06 février 2017	Lundi 14 août 2017
Lundi 06 mars 2017	Lundi 11 septembre 2017
Lundi 03 avril 2017	Lundi 02 octobre 2017
Lundi 01 mai 2017	Lundi 13 novembre 2017
Lundi 05 juin 2017	Lundi 11 décembre 2017

4. Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

À 21 h 40 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 21 h 42 il regagne son siège.

À 21 h 40 le maire, monsieur Adrien Pellerin se retire et à 21 h 42 il regagne son siège.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se doit de nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. De nommer les représentants suivants sur les comités correspondants:

RÉGIE DES DÉCHETS (RIGIDBNY)
Madame Lise Ouellette
Madame Johanne Morissette (substitut)

QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)
Madame Caroline Breault

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC ET
TRANSPORT COLLECTIF
Monsieur Claude Beaudoin
Madame Caroline Breault (substitut)

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE
Monsieur Claude Beaudoin
Madame Caroline Breault (substitut)

LOISIRS COLLECTIFS
Madame Caroline Breault,
Madame Johanne Bergeron (substitut)



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

MAISON DES JEUNES
Vacant

BIBLIOTHÈQUE
Madame Chantale Beaudoin
Madame Johanne Morissette (substitut)
Madame Lucie Prince (coordonnatrice)

COMITÉ CULTUREL
Madame Chantale Beaudoin
Madame Johanne Bergeron (substitut)

COMITÉ OMH
Madame Johanne Morissette
Madame Lise Ouellette (substitut)

COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL (CDL)
Monsieur Adrien Pellerin

2. Que le maire peut-être substitut pour chacun desdits comités.

ADOPTÉE

2016-12-174

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) - SIÈGE PAIR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au siège pair (siège 2 Madame Chantale Beaudoin, siège 4 Monsieur Dominic Thibault) dont leur mandat se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme numéro 252 stipule que le Conseil municipal peut attribuer une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous forme de jetons de présence d'une valeur de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

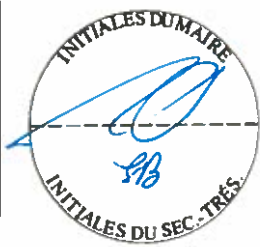
1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere nomme un élu et un représentant du public pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Sylvere au siège pair pour les mandats se terminant le 31 décembre 2018 :

Siège pair :

- 2 Madame Chantale Beaudoin (conseillère)
- 4 Monsieur Dominic Thibault (représentant du public)

2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere attribue une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous formes de jetons de présences d'une valeur de 25 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-12-175

BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (120 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de madame Lucie Prince, responsable de la bibliothèque, pour récompenser les personnes qui participent bénévolement au maintien de notre bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire octroyer un montant de 30 \$ par bénévole;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 120 \$ en guise d'aide financière pour la reconnaissance des bénévoles de notre bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

2016-12-176

GUIGNOLÉE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que l'Atelier de dépannage de Saint-Sylvere pour la Guignolée 2016 sollicite un appui financier afin de distribuer des paniers de Noël convenables à plusieurs familles;

CONSIDÉRANT que la distribution des paniers se fera le 17 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le montant de l'appui financier de la Municipalité de Saint-Sylvere sera établi selon les besoins versus les dons recueillis;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant maximum de 1 000 \$ en guise d'aide financière à l'Atelier de dépannage de Saint-Sylvere afin de distribuer les paniers de Noël.

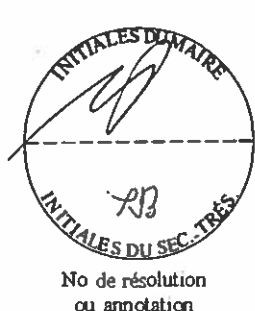
ADOPTÉE

2016-12-177

ÉCOLE JEAN XXIII/HARMONIE LA RIVERAINE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2016- 2017

CONSIDÉRANT que l'École Jean XXIII/Harmonie la Riveraine sollicite un appui financier afin de les aider dans leur parcours musical et d'en faire une réussite;

CONSIDÉRANT que l'appui financier leur sera d'un grand secours lors de leur participation au concours des solistes et des petits ensembles de Victoriaville en avril 2017 ainsi qu'au Festival des harmonies et Orchestres Symphoniques de Sherbrooke en mai 2017;



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que le montant est à la discrétion des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 100 \$ en guise d'appui financier à l'École Jean XXIII/Harmonie la Riveraine.

ADOPTÉE

**RIGIDBNY - SUBVENTION COLLECTE DE FEUILLES
D'AUTOMNE (134,50 \$)**

CONSIDÉRANT le projet de collecte de feuilles d'automne;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY subventionne 50\$/100 sacs de feuilles;

CONSIDÉRANT que 269 sacs ont été ramassés donnant une subvention au montant de 134,50 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire verser la subvention à un organisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère verse la subvention au montant de 134,50 \$ à la Maison des Jeunes (MDJ).

ADOPTÉE

**DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DE
BÉCANCOUR AFIN D'AUTORISER DES USAGES
RÉSIDENTIELS EN ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour transmettra à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande à portée collective afin d'autoriser des usages résidentiels en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette demande concerne le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère appuie la résolution numéro 2016-10-217 de la MRC de Bécancour adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, relativement à la demande à portée collective afin d'autoriser des usages résidentiels en zone agricole.

ADOPTÉE

2016-12-180

LOISIRS COLLECTIFS - ADOPTION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT que la quote-part prévue pour notre adhésion aux Loisirs collectifs pour l'année 2017 est de 6 381 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise, pour l'année 2017, le paiement de notre quote-part au montant de 6 381 \$ pour notre adhésion aux Loisirs collectifs.

ADOPTÉE

À 21 h 59 la conseillère, madame Chantale Beaudoin se retire et à 22 h elle regagne son siège.

2016-12-181

LIBÉRATION RETENUE DE GARANTIE DE J-C LIZOTTE INC. - RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU 16^E RANG

CONSIDÉRANT les travaux de réfection d'une partie de la Route du 16^e Rang effectué par l'entreprise J-C Lizotte Inc en 2015;

CONSIDÉRANT que selon le contrat la Municipalité gardait une retenue correspondant à 5 % du montant soumissionné pendant 12 mois suivant la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que la période de douze mois a pris fin au mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT que le montant de la retenue est de 5 008,58 \$;

CONSIDÉRANT l'émission du certificat de réception définitive des ouvrages;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT :

1. De libérer la retenue de J-C Lizotte Inc. au montant de 5 008,58 \$ et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

No de résolution
ou annotation

2016-12-182

CLUB QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC - DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage fait par le Club Quad Centre-Du-Québec;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Centre-Du-Québec demande de passer par l'entrée communément appelée Club de croquet qui est à l'arrière de l'église pour se rendre au Marché St-Sylvere;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere accorde un droit de passage au Club Quad Centre-du-Québec.
2. Que le Club Quad Centre-du-Québec est responsable de l'installation de la signalisation.

ADOPTÉE

2016-12-183

INSPECTION DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne responsable de l'inspection des chemins d'hiver pour assurer le suivi avec l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere nomme monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, responsable de l'inspection des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

2016-12-184

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE
DANS LE 6^E RANG**

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement de la borne sèche située dans le 6^e Rang suivantes :

<u>Entrepreneur</u>	<u>Montant</u> (Taxes en sus)
Les Entreprises S.G.	445, 00 \$
Travaux à forfait J. Rivard	2 850,00 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte la soumission de Les Entreprises S.G. concernant le déneigement de la borne sèche située dans le 6^e Rang.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-12-185

ACHAT DE PANCARTE « INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit mentionner qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de 9 mètres pour l'ensemble des établissements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 143,55 \$ (taxes en sus) pour l'achat de pancarte et autocollant « Interdit de fumer et de vapoter ».

ADOPTÉE

2016-12-186

BIBLIOTHÈQUE - ACHAT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la version de CITRIX utilisée par le Réseau BIBLIO est devenue désuète et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le parc informatique actuel utilisé pour notre bibliothèque doit être mis à jour pour assurer la compatibilité avec les applications exécutées et répondre aux exigences du Réseau BIBLIO;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à utiliser les services de l'entreprise Zone Informatique afin d'évaluer les besoins pour respecter les exigences du Réseau BIBLIO.
2. Que selon les recommandations de l'entreprise Zone Informatique d'autoriser l'achat d'équipement informatique afin de maintenir le service de notre bibliothèque en conformité avec le Réseau BIBLIO pour un montant maximum de 2 000 \$.
3. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2017, le paiement pour un montant maximum de 2 000 \$.

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-187

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que madame Lucie Prince, responsable de la bibliothèque quittera son poste le 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À CINQ CONTRE UN DES CONSEILLERS
PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1. D'afficher le poste dans le journal Le Pont avec la mention de la possibilité d'une compensation.

Ceux qui votent POUR : Madame Chantale Beaudoin, madame
Johanne Morissette, madame Johanne
Bergeron, madame Lise Ouellette,
monsieur Claude Beaudoin.

Celle qui vote CONTRE : Madame Caroline Breault.

ADOPTÉE

2016-12-188

RÈGLEMENT NUMÉRO 283 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU OSCAR-PROVENCHER

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis à tous les
membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris
connaissances et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Johanne
Bergeron lors de la séance ordinaire du 07 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'adopter le règlement numéro 283 établissant la tarification pour le
recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie de la branche
5 du cours d'eau Oscar-Provencher.

ADOPTÉE

2016-12-189

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 284 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

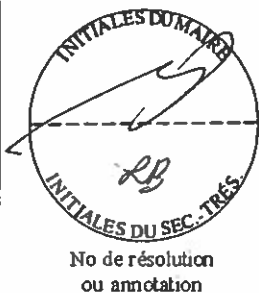
La conseillère, madame Caroline Breault, donne avis de motion qu'à une
prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un
règlement fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier
2017 et les conditions de perception.

2016-12-190

TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter des travaux à la salle
municipale située au 837, 8^e Rang;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une deuxième sortie pour
le local des métiers;



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, à réaliser les travaux nécessaires pour l'ajout d'une porte dans le local des métiers de la Salle municipale située au 837,8^e Rang.

ADOPTÉE

2016-12-191

**MAGNOR - VISITE D'ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS -
USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT le remplacement du couvercle du filtre à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'une visite d'évaluation des équipements est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sera émis;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 1 084,10 \$ à Magnor pour la visite d'évaluation des équipements avec rapport.

ADOPTÉE

2016-12-192

**MISE À NIVEAU USINE D'EAU POTABLE – AVENANT AU
CONTRAT DE SERVICE AVEC EXP**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-098 mandatant la firme d'ingénierie EXP;

CONSIDÉRANT une visite supplémentaire avec Magnor pour évaluer l'équipement de filtration et incorporer au rapport les commentaires de Magnor;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 2 400 \$ (taxes en sus) à EXP pour une visite supplémentaire avec Magnor pour l'évaluation de l'équipement de filtration.

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2016-12-193

BORNE SÈCHE 6^E RANG - FACTURE DE L'ARSENAL

CONSIDÉRANT la nécessité de changer la date pour l'implantation de la borne sèche étant donné l'impossibilité du fournisseur de respecter la date prévue de livraison;

CONSIDÉRANT l'impact sur la logistique afin de faire coordonner l'ensemble des fournisseurs pour une nouvelle date avant la période de gel;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise le paiement au montant de 23 299,82 \$ soit 500 \$ de moins en guise de dédommagement pour les inconvénients subits.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

2016-12-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 H 45
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière